

A.B INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 91 Bastide des Pins
Avenue de Marseille
13127 Vitrolles

R.C.S 812 979 805 Salon de Provence

ci-après la « **Société** »

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 21 OCTOBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Vingt et Un Octobre,
A Neuf Heures,

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Aikel BOUBAKRI, né le 16 avril 1989 à Marignane (13), de nationalité française, demeurant 395 chemin de la Bastide du Gendarme 13340 Rognac,

Associé unique de la Société, détenant l'intégralité des actions composant le capital social et des droits de vote ;

I- A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité d'associé unique, il exerce seul les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés conformément aux statuts de la Société ;

Que le présent procès-verbal tiendra lieu de feuille de présence à la présente séance de l'associé unique ;

Qu'il a décidé de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 - Quitus au Président - Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;

- Pouvoir pour les formalités.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025

Quitus au Président - Approbation des charges non déductibles

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

(i) approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport ;

(ii) prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

(iii) approuve les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et lui donne quitus de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, **décide d'affecter** le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025, lequel s'élève à la somme de 595 240 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

595 240 euros

Tenant compte du poste « *réserve légale* » intégralement doté,

Tenant compte du poste « *Report à nouveau* » s'élevant à 200 150 euros,

Distribution d'un dividende à l'Associé Unique d'un montant de 450 000 euros, soit un dividende de 4.500 euros par action, et

Dotation du solde soit la somme de 145 240 euros au poste « *autres réserves* » dont le montant passerait de 0 euro à la somme de 145 240 euros,

L'Associé Unique décide par ailleurs, d'affecter l'intégralité du compte « *Report à nouveau* », soit la somme de 200 150 euros, au compte « *Autres réserves* » dont le montant passerait de 145 240 euros à 345 390 euros.

L'Associé Unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

- **Exercice clos le 30 juin 2024 : 344 999 euros**
- **Exercices clos le 30 juin 2023 : 142 858 euros**
- **Exercice clos le 30 juin 2022 : 60 000 euros**

TROISIEME DECISION

Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, **approuve** les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique **confère**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

*

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique en sa qualité de président de séance et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Pour l'associé unique
Président
Monsieur Aikel BOUBAKRI



AB INDUSTRIE

**Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 91 Bastide des Pins
Avenue de Marseille
13127 Vitrolles**

R.C.S 812 979 805 Salon de Provence

**BILAN
AU 30 JUIN 2025**

Certifié conforme par le Président
Monsieur Aikel BOUBAKRI



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	600 000	36 625	563 375	587 375	24 000	4.09
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	15 233	9 287	5 946	9 465	3 519	37.18
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	50 000		50 000	50 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000		
Total II		666 233	45 912	620 321	647 840	27 519	4.25
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	249 600		249 600	111 600	138 000	123.66
	Autres créances	26 303		26 303	300 009	273 706	91.23
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	616 598		616 598	161 054	455 544	282.85
	Charges constatées d'avance (3)	2 606		2 606	608	1 997	328.46
	Total III	895 107		895 107	573 271	321 835	56.14
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 561 340	45 912	1 515 428	1 221 111	294 316	24.10

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	200 150	200 150		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	595 240	344 999	250 242	72.53
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
Total I		796 490	546 248	250 242	45.81
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	545 961	573 354	27 393	4.78
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	6 302	6 217	85	1.37
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	510	204	306	150.17
	Dettes fiscales et sociales	161 497	93 343	68 154	73.01
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	4 668	1 745	2 923	167.49
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	718 937	674 863	44 074	6.53
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 515 428	1 221 111	294 316	24.10

AB INDUSTRIE

**Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 91 Bastide des Pins
Avenue de Marseille
13127 Vitrolles**

R.C.S 812 979 805 Salon de Provence

**ANNEXES
AU 30 JUIN 2025**

*Certifiées conformes par le Président
Monsieur Aikel BOUBAKRI*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. B.', written over a horizontal line.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	600 000		
Installations générales agencements aménagements divers	2 586		
Matériel de transport	11 715		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 049		1 752
TOTAL	615 350		1 752
Autres participations	50 000		
Prêts, autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL	51 000		
TOTAL GENERAL	666 350		1 752

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			600 000	600 000
Installations générales agencements aménagements divers			2 586	2 586
Matériel de transport		1 870	9 845	9 845
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 802	2 802
TOTAL		1 870	615 233	615 233
Autres participations			50 000	50 000
Prêts, autres immobilisations financières			1 000	1 000
TOTAL			51 000	51 000
TOTAL GENERAL		1 870	666 233	666 233

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre		12 625	24 000		36 625
Installations générales agencements aménagements divers		1 391	518		1 909
Matériel de transport		3 643	2 908	554	5 997
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		851	530		1 381
TOTAL		18 510	27 956	554	45 912
TOTAL GENERAL		18 510	27 956	554	45 912
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	24 000				
Instal.générales agenc.aménag.divers	518				
Matériel de transport	2 908				
Matériel de bureau informatique mobilier	530				
TOTAL	27 956				
TOTAL GENERAL	27 956				

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	26 158
Total	26 158

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
Dividendes SAS INOV RESINE	25 000
Remboursement Fournisseur Crédipar	1 158
Total	26 158

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	21 453
Autres dettes	4 668
Total	26 121

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détail des charges à payer

	Montant
Dettes sociales	21 453
Honoraires juridiques	4 575
Honoraires social	93
Total	26 121

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 606
Total	2 606

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurance	511		
Cotisation foncière	415		
Taxe foncière	1 680		
Total	2 606		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	123 797
Total	123 797

Rémunération annuelle brute de M. BOUBAKRI Aikel sur l'exercice écoulé

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS AB INDUSTRIE
13127 VITROLLES

[illegible]